



## Suite jugement harcèlement

-----  
Par Clae

Bonjour,

J'ai porté plainte la semaine dernière contre mon ex pour harcèlement et appels malveillants.

La gendarmerie m'a informée hier qu'il était en GAV, reconnaissait les faits et allait au tribunal en comparution immédiate ce matin à 9h.

Je m'étais constituée partie civile, ils m'ont demandé de leur renvoyer hier soir par mail le formulaire de constitution de partie civile, avec évaluation des dommages.

Pourriez vous m'indiquer comment cela se passe maintenant ?

Comment savoir ce qui s'est passé au tribunal ce matin (mesure d'éloignement...) ? Je suis en déplacement et n'ai pas pu me rendre à l'audience, d'autant que je n'ai pas eu de convocation du coup.

Vais je recevoir automatiquement une copie du jugement ? Sous quel délai environ ?

J'ai tenté d'appeler le greffe, mais ils ne répondent pas.

D'avance merci de vos lumières

-----  
Par vivi2501

bonjour

Vous pouvez contacter le tribunal judiciaire par courriel (cf leur site)